

# Pologne Comment l'État soutient ses agriculteurs

Pologne

## Comment l'État soutient ses agriculteurs

réservé aux abonnés

13.04.18



Les agriculteurs représenteraient 13 % de la population polonaise, contre 4 % pour la moyenne européenne. Un chiffre qui prend autant en compte les « vrais » producteurs que les citoyens courant après les subventions. © C. Thiriet

**Aujourd'hui l'une des plus puissantes d'Europe, l'agriculture polonaise doit sa compétitivité à une main-d'œuvre peu coûteuse, ainsi qu'à un régime social et fiscal fortement subventionné par l'État.**

À en croire les statistiques, la Pologne comptait, à la fin de 2016, près de 2,3 millions de personnes employées dans l'agriculture, soit 13 % de la population active. Ce taux, très supérieur à la moyenne européenne de 4 %, ne s'explique pas seulement par le poids de la production polonaise ou par le morcellement des exploitations.

Moqués par les « vrais » producteurs, des « agriculteurs de Varsovie » achètent aussi des parcelles, pour empêcher les subventions européennes (110 €/ha/an, dès le premier hectare) et jouir des avantages sociaux et fiscaux liés à la profession, sans jamais mettre un pied dans la terre, ni la faire cultiver.

### Cotisations biaisées

Ainsi, 1,4 million de Polonais sont couverts par la caisse d'assurance sociale agricole Krus, créée en 1991 sur le modèle de la MSA française. Le montant des cotisations est calculé non pas en fonction des revenus réels, mais au forfait, selon la surface de l'exploitation. Même pour les plus grands cultivateurs, qui ont plusieurs millions d'euros au bilan, la somme de toutes les cotisations ne dépasse pas les 500 euros par trimestre. Le budget de la caisse, structurellement déficitaire, est renfloué chaque année par l'État à hauteur de plus de 4 milliards d'euros.

Le régime fiscal des agriculteurs polonais est lui aussi très favorable, puisqu'à la place de l'impôt sur les revenus ou les sociétés, il ne prévoit qu'un impôt foncier, basé sur la surface de l'exploitation et le prix du seigle à la collecte, indépendamment de la valeur des biens. D'après une étude réalisée en 2014 par le Forum des initiatives de croissance FIR, le taux moyen d'imposition de l'agriculture serait, rapporté aux revenus réels, inférieur à 5 %, contre un minimum de 15 % dans les autres secteurs.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que de nombreux Polonais se déclarent agriculteurs, tout en exerçant dans la réalité un autre métier. Les « vrais » producteurs ne sont pas en reste, puisque ce système dope leur compétitivité à l'exportation, y compris au détriment des autres pays européens.

Romain Su, à Varsovie

Un contrat saisonnier hors norme

Confrontée à une pénurie de main-d'œuvre, la Pologne redoute que son agriculture en souffre. Au début de mars, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à « régler les questions liées à la protection sociale des travailleurs saisonniers agricoles ». Il créerait un nouveau type de contrat qui « ne constitue pas une embauche au sens du code du travail » et ne serait donc pas soumis à la législation sur le salaire minimum, de 3,20 €/h brut. Les syndicats dénoncent un « retour au Moyen Âge », d'autant plus que la non-application du code du travail reviendrait aussi à exempter les employeurs de l'obligation de respecter les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail.

Tweeter